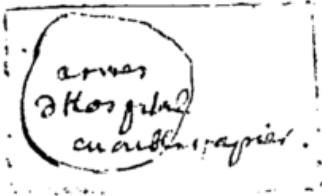


Nous francois l'hospital Comte de Rosnay² chevalier des ordres du Roy
 [Ludwig XIV.] Mareschal de france Seul Lieutenant general pour Sa Ma-
 jestè[!] es provinces de champagne et Brie
 Certiffions³ ..." s. zurlauben/HM II 378



- 1) s. auch Schmidlin/Genealogie von Roll 106 spez. Anm. 2
- 2) Die vorangegangenen Wörter dieser Zeile sind unterstrichen.
- 3) Dieses letztere Wort ist unterstrichen.

AH 115, 354^V

98

1698 Oktober 30.

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ.] KÖNIG [LUDWIG XIV.]¹ AN [DEN FRANZ. AM-
 BASSADOR BEI DEN EIDG. ORTEN, ROGER BRULART, MARQUIS] DE
 PUYSEUX¹

EA VI 2, 754 b; Rott/Représentation X 28 spez. Anm. 1

Ueber den Briefftext hat der Kopist einleitend geschrieben:

"a envoyer a M.^r [Gardeoberst und Lieutenant général Johann Peter]
 stoupe [=Stoppa]"

"Extrait de la D'is.^e [? =d'icelle]² du ...".

Es folgt der eigentliche Briefftext:

"Aussitost que vous m'avés jnformé par vos lettres precedentes du par-
 ty que les Cantons avoient pris de s'en remettre a ma decision Sur
 l'augmenta[tion] de la solde, de ne me point envoyer de deputa[tion],
 de s'adresser a Vous et de Vous donner la lettre³ qu'Jls m'ecriroient,
 J'ay pris la resolution de leur accorder ce que j'aurois constament
 refusé S'Jls avoient employé d'autres voyes po.^r l'obtenir, Je scais
 certainem^t que les avantages qu'Jls trouvent dans mon service les au-
 roient empeschés d'en rappeler leurs Troupes Mais quand mesme Jls
 auroient esté capables de le faire, Je les aurois plustost renvoyées
 toutes comme Je Vous l'ay mandé que d'accorder un traitem^t plus fa-
 vorable par le motif d'une semblable conduite rien n'estoit plus op-
 posé a ma dignité et au bien de mon service, et lorsqu'a l'avenir les
 suisses auroient eu quelque demande a faire cet Exemple Suffisoit[!]
 po.^r les porter a envoyer des Deputa[tions] et a dire Qu'Jls retire-

ront leurs Troupes, JI estoit necessaire de leur faire voir qu'Jls ne peuvent se Servir d'une plus mauvaise voye, et que la seule dont Jls doivent user, est celle de s'adresser a mon Ambassadeur, de me demander po.^r luy les graces qu'jls veulent obtenir de moy, et de me faire connoistre par son moyen le fondem^t de leurs pretentions.

Comme Jls ont enfin reconnu que cette conduite estoit la seule qu'Jls devoient tenir et que les termes de la lettre qu'Jls vous ont remise po.^r moy sont soumis et convenables a l'ancienne alliance entre ma Couronne et le corps helvetique, Je Veux bien leur marquer la satisfaction que j'ay des Services de la Nation⁴ en Augmentant jusqu'a ... [16] livres par Mois la solde de chaque Soldat pendant la paix [den am 20. September 1697 geschlossenen Frieden von Rijswijk gemeint].

Mais po.^r vous faire voir encore mieux que ce n'est qu'a vous Seul qu'Jls doivent s'adresser, et Que ce n'est que par vous qu'Jls Scauront mes jntentions, Je me remets entierem.^t dans la lettre que je leur ecris a ce que Vous dirés de ma part;

Vous me marqués par v[ot]re lettre du 16.^e que vous estes persuadé que moyennant cette augemta[tijon JI Vous Sera facile de les porter a ce que je puis desirer, le seul dessein que j'aye est d'establir les choses sus un pied fixe en sorte que traittant les Suisses aussy favorablem^t que je fais, je ne receive plus de plaintes de leur part;

Jl faut necessairem^t po.^r y parvenir regler les choses avec Eux par un Traitté, C'est l'unique moyen d'Empescher que dans la Suite Jls ne renouvellent encore les plaintes qu'jls ont faites au Sujet de la solde, Ainsy Jl faut absolument expliquer bien clairem^t par un Traitté que pendant la paix Je payeray la solde de ... [16] livres par Mois po.^r chaque Soldat, et que la Capitula[tijon⁵ faite par le s.^r [Johann Peter] Stoupe en 1671.⁶ a ... [6] Ecus po.^r ceux qui Serviront en Campagne Sera executtee pendant la guerre;

Quelque avantageux que ce Traitté puisse estre po.^r la Nation, vous trouveries vraysemblablem^t, des obstacles a le conclure si l'on penetrait avant le tems de la Dyette [vom 1. Dezember 1698 in Baden]⁷ que Vous avés dessein de le proposer, ainsy la conduite que Vous avés a tenir est de garder le secret Sur l'augmenta[tijon que je Veux bien accorder, et de disposer avant que la Dyette s'assemble les Esprits de maniere que les deputés⁸ des Cantons ayent ordre⁹ de vous demander comme une grace, de convenir de cette Augmenta[tijon par un Traitté, ce seroit alors qu'En rendant a la Dyette la reponse que je vous envoie vous expliquerés mes jntentions au Sujet de la solde et vous conviendriés d'En assurer l'effet par un Traitté;

si les Cantons demandoient de remedier aussy par le mesme Traitté a plusie.^s autres articles de leurs plaintes¹⁰, vous pourrés le faire dans le sens des reponses¹¹ données l'année derniere par le s.^r [Mi-

chel-Jean] Amelot [den Vorgänger von Puysieux], vous en estes jnformé, et le s.^r stouppe vous en envoje encore une copie; Mais avant que de rien signer vous envoyrés le projet, et Vous attendrés mes ordres que je vous enverray sans perdre de tems."

1) Absender und Adressat sind anhand einer Dorsualnotiz erschlossen.

2)

Extrait de la Dy. de 30

3) s. EA VI 2, 742 d

4) Stadt und Amt Zug waren damals in den franz. Diensten durch Oberst und Maréchal de camp Beat Jakob Zurlauben und durch Gardehptm. Beat Heinrich Josef Zurlauben vertreten.

5) s. Zurlauben/CM II 362 Nr. XCIX

6) Die Jahrzahl ist unterstrichen.

7) s. EA VI 2, 753 Nr. 401. Stadt und Amt Zug war dabei durch Beat Kaspar Zurlauben und Christoph I. Andermatt vertreten.

8) Deren Namen s. ebenda 753f

9) Die Instruktion von Stadt und Amt Zug s. Zurlaubiana AH 113/41 spez. Pt. 1.

10) s. ebenda AH 96/106

11) s. EA VI 2, 666 c

AH 115, 356-359 - Blatt 358^v und 359^r leer

[1751?]

A

"HISTOIRE DE LA GUERRE DE LOUIS DAUFIN DE FRANCE [DEN SPÄTEREN KÖNIG LUDWIG XI. GEMEINT] CONTRE LES SUISSES EN 1444 [MIT DER SCHLACHT VON SANKT JAKOB AN DER BIRS VOM 26. AUGUST 1444 ALS HÖHEPUNKT, AUFGEZEICHNET VON GARDEHPTM. UND BRIGADIER BEAT FIDEL ZURLAUBEN, DEM AUTOR DER HISTOIRE MILITAIRE]"¹

"l'histoire de Louis XI. a etè[!] ecrite par un grand nombre d'auteurs. mais aucun d'eux n'a donnè un detail circonstanciè de l'evenement le plus glorieux de Sa vie, de la bataille Sanglante qu'il gagna par Sa valeur etant Daufin en 1444. près de Bale contre les Suisses. Philippes de Comines n'en a point fait mention, par ce qu'il n'a commencè Ses memoires² qu'au tems de l'avenement de Loüis [XI] au trône [was 1461 der Fall war]. les Historiens de france, ([François Eudes de] Mezeray³, le pere [Gabriel] Daniel⁴ &c.)⁵ ne nous ont donnès qu'un leger prècis de cette guerre. on n'en peut trouver le detail veritable que dans les chroniques de Suisse, et d'Alsace, (ecrite dans les XV et XVI Siecles. mais comme elles ont etè ecrites la plupart que dans une langue peu connue en france, je veux dire en allemand)⁶, elles Sont la